

BULLETIN MUNICIPAL



Landébaëron

Décembre 2019



LE MOT DU MAIRE

Pour vivre heureux, vivons cachés

....

Sans vouloir être pessimiste, je crois que le recensement qui commence ne verra pas une grande évolution de notre population, la barre des 200 habitants ne sera pas atteinte. Mais est-ce un but ultime de voir sa population augmenter ?

Landébaëron est, et restera une micro-commune, un tout petit point sur la carte, mais ses habitants ont autant de besoin et de droits que dans n'importe quelle métropole.

Nous représentons 0.26% de la population de la nouvelle agglomération GPA ; il faut donc être encore plus novateur et ou être reconnu et cela passe aussi par l'image, un visuel qui puisse être la synthèse de ce qu'est notre commune, son histoire passée, présente et avenir réelle ou rêvée.

Un projet qui vous est soumis dans ce bulletin mais que vous pourrez enrichir de vos remarques constructives par courrier ou courriel « mairie.landebaeron@orange.fr » afin d'aider le conseil municipal à faire le bon choix ; quelques explications sur la symbolique du projet :

- La forme ronde, accueillante et rassurante telle une goutte d'eau
- L'Hermine pour resituer Landébaëron dans sa géographie historique
- L'eau des rivières Perrier et Théoulas, omniprésentes
- La végétation bocagère qui nous entoure et nous protège
- La petite faune sauvage, l'écureuil, espiègle et économe, la chouette sereine et observatrice, la salamandre mystérieuse et légendaire
- L'église, monument historique, symbole de l'aventure humaine

Quant aux couleurs, le vert peut-être pour l'espoir ou l'orangé du crépuscule ou de l'Amour.

Ce projet visuel, léger et rassembleur attend vos idées, même les plus improbables pour l'enrichir et le finaliser.

Les années à venir verront cette image représenter notre commune sur les courriers, les véhicules, les bâtiments, et chacun pourra se l'approprier pour faire exister Landébaëron partout où vous l'enmènerez avec vous.

Le chantier haut débit de la fibre optique s'avance, mais n'oubliez pas d'élaguer vos arbres pour ne pas bloquer son arrivée prochaine car la responsabilité de chacun commande à l'avenir de tous.

... Mais en restant connectés sur le monde.

Projet n°1



Projet n° 2



Réunions Conseil Municipal



SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

Elagage 2019-2020-2021

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de deux devis concernant l'élagage pour trois années consécutives à savoir :

-MORICE Joseph Elagage TREDARZEC 3 000.00 € HT/an

-DEMA SERVICES GURUNHUEL 2 432.85 € HT/2019

2 481.45 € HT/2020

2 530.80 € HT/2021

Après délibération, l'assemblée décide de retenir le devis de DEMA SERVICES.

Logiciels Berger-Levrault

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer quant aux logiciels de Berger-Levrault concernant la maintenance à savoir pour 415.97 € HT. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Subventions 2019

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer quant aux subventions 2019.

Après délibération, l'assemblée décide :

Pompiers Pontrieux : 50 €
La Pierre le Bigaut : 50 €
Banque Alimentaire : 100 €
Les enfants de Trestel : 50 €
La ligue contre le cancer : 80 €
Maires de France : 80.41 €
UFAC : 50 €
La Vallée du Perrier : 300 €
Le Téléthon : 50 €

Barrières circulation

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer quant à l'achat de 6 barrières lors du salon des Maires de France pour un montant de 571.20 € TTC. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Participation Collège de Bégard

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de participation aux frais de fonctionnement du Collège de Bégard à savoir 54 €/enfant. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Participation Sortie scolaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de participation à une sortie scolaire pour un enfant soit 31.50 €. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Construction hangar CENSIER PASCAL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur CENSIER Pascal a construit un hangar sans autorisation aux abords de la voirie communale au lieu-dit « Ar Héros » et demande à ce que ce bout de terrain soit constructible afin de valider sa construction. Après délibération, l'assemblée refuse de mettre ce terrain en constructible et demande à ce que ce dernier se mette en rapport avec les services du cadastre.

SEANCE DU 13 JUIN 2019

Vente terrains à MR met Mme MORVAN Jean-Yves

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre la parcelle section B n° 29 d'une contenance de 0Ha14a84Ca située à Landébaëron ainsi que la parcelle ZP n° 36 d'une contenance de 80ares située sur la commune de Plouëc-Du-Trieux, le tout pour la somme de 4 241 € + les frais de notaire. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis ainsi que l'acte de vente' chez le Notaire.

Location du Chapiteau

Monsieur le maire propose à l'assemblée de louer le chapiteau pour les habitants de Landébaëron. Après délibération, un contrat de location sera établi. Il sera demandé une attestation d'assurance, une caution de 500€. Le prix de la location sera de 250 € pour deux jours.

Taux d'imposition

Les taux d'imposition 2019 sont les suivants :

Taxe habitation : 17.80 %

Taxe Foncière (bâti) : 22.51%

Taxe Foncière (non Bâti) : 77.88%

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2019

Participation MJC

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de participation à la MJC pour 4 enfants pour un montant de 210 € (28 journées à 7.50€). Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Restauration statues Ste-Marguerite et Ste-Catherine

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de deux devis relatifs à la restauration des statues de Ste-Marguerite et Ste-Catherine. Après délibération, l'assemblée décide de retenir le devis ARTHEMA pour 3 295.20 € TTC.

Remplacement SALLIOU Jean-Baptiste

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la candidature de Monsieur LE MOAL Dominique pour le remplacement de Monsieur SALLIOU Jean-Baptiste qui a fait valoir ses droits à la retraite au 01/09/2019. Après délibération, l'assemblée décide de recruter Monsieur LE MOAL Dominique à compter du 06/09/2019 et jusqu'au 31/12/2019 au grade d'adjoint technique 2ème classe contractuel à temps non complet pour une durée de 22h/semaine pour assurer l'entretien des bâtiments et espaces verts.

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2019

Devis bulletin communal

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de Roudenngrafik pour l'élaboration du bulletin communal 2019 à savoir 394.90 € TTC pour 140 exemplaires en 24 pages. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Devis affiches concert +panneau 60x40

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de Roudengrafik pour l'élaboration d'affiches pour le concert à l'église ainsi que pour un panneau en 60x40, celui-ci s'élève à 168 € TTC. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Devis panneaux église

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de Roudengrafik pour l'élaboration de deux panneaux à l'église, celui -ci s'élève à 321.60 € TTC. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Feu artifice 2019

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une facture émanant des baladins de l'Ic pour l'acquisition d'un feu d'artifice pour 2019 ; celle- ci s'élève à 1 000 € TTC. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Les Harmonies Barbares

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de l'association BABIL pour un concert en l'église de landébaëron avec les Harmonies Barbares ; ce devis s'élève à la somme de 960 €. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Eclairage église

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant d'Olivier LE BESCOND pour des travaux d'éclairage à l'église (spots); ce devis s'élève à la somme de 721.20 €. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Devis EURL les jardins armoricains

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de l'EURL les jardins armoricains pour la création d'un chemin ; ce devis s'élève à la somme de 750 €TTC. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Vente de parcelles communales

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de vendre deux parcelles de terre communales à Mr et Mme MORVAN Jean-Yves (terres en location) soit la parcelle B n°29 pour une surface de 0ha14ares84 ca et la parcelle ZP N°36 pour une surface de 0ha80ares. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable, autorise Monsieur Le Maire à signer les actes nécessaires à cette vente chez le notaire pour 4 241 €+frais de notaire 10%.

Participation école Plouëc du Trieux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation aux frais de fonctionnement pour un élève pour l'année 2018/2019 à savoir 568 €. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Participation école St-Joseph Pontrieux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation aux frais de fonctionnement pour un élève pour l'année 2018/2019 à savoir 568 €. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Acquisition véhicule

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant d'Aixam LANNION pour un véhicule D Truck avec plateau et ridelles pour un montant TTC de 13 285€. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Installation classée GAEC de KERILUT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une enquête publique était ouverte en Mairie de Saint-Laurent pour une demande présentée par le GAEC de KERILUT à exploiter à Ty

Crec'h Huavat à St-Laurent une extension d'un élevage porcin qui comprendra après projet un nouvel effectif de 639 animaux équivalents avec création dans les bâtiments existants de 61 places reproducteurs et de 32 places de post-sevrage et deux porcheries existantes seront réaménagées. Le délai d'instruction est prorogé de deux mois à compter du 19 novembre 2019. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable dans la mesure où la législation en vigueur est respectée.

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

Acquisition ordinateur

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a eu l'acquisition d'un ordinateur en urgence à la Mairie auprès de la Sté Bios de St-Agathon, il fait part de la facture pour un montant de 1 143.60 €. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Réinstallation et mise à jour cadastre

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à l'acquisition du nouvel ordinateur nous avons été dans l'obligation de réinstaller le logiciel cadastre émanant de chez SIRAP avec mise à jour pour un montant de 318 €. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Régularisation suite à vente d'un bien

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de régulariser une situation au niveau du bourg sur la propriété de Monsieur GUYOMARD Jean-Yves qui vend son bien à Madame NICOLAS Michèle ; en effet les places de parking étant situées sur un bien privé. Après délibération, le Conseil Municipal s'engage à régler les frais de bornage pour un montant de 1 512 € auprès de la Sté GEOMAT de Guingamp

Participation Ecole DIWAN

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation pour l'école DIWAN à savoir 624 € soit deux élèves à 312€. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Participation Ecole St-Laurent

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation pour l'école de St-Laurent à savoir 600 €. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Participation CIS Pontrieux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation à la construction CIS de Pontrieux pour un montant de 246 €. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Activité de portage de repas à domicile

Le portage de repas constitue une activité essentielle permettant aux personnes âgées de rester chez elles, autonomes le plus longtemps possible. Aussi, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Bégard souhaite mettre en place un service en mesure d'assurer la fabrication et la livraison des repas auprès de ces personnes.

Les personnes qui souhaiteront bénéficier de cette activité auront pour seul interlocuteur le CCAS de Bégard. Une convention sera établie entre les usagers et le CCAS, précisant les caractéristiques du service : jour de livraison, heure de livraison, liaison chaude, composition des repas livrés, nombre moyen de repas par jour.

Les tarifs seront définis par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Aussi, afin de permettre au CCAS d'intervenir sur le territoire de la commune de LANDEBAERON, il est proposé de définir les modalités de cette intervention dans une convention.

La convention prévoit notamment que la grille tarifaire sera soumise à l'avis du conseil municipal, à chaque modification.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention entre le CCAS de la commune de Bégard et la commune ci-annexée ;
Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

-Autorise le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Bégard à intervenir sur le territoire communal, pour l'exercice de l'activité de portage de repas à compter du 1er janvier 2020 ;

-Donne un avis favorable au tarif fixé par le Conseil d'Administration du CCAS pour l'année 2020 ;

-Approuve la convention avec le CCAS de Bégard, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

-Autorise le Maire à signer ladite convention et ses avenants ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Colis de Noël

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer quant à la distribution des colis de Noël. Après délibération, l'assemblée décide d'attribuer un colis aux personnes âgées de 80 ans et plus.

Indemnité Mr GUYOT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'indemnité du Trésorier pour 2019 à savoir 217.51 €. Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

EN BREF

Mairie

Mardi et Vendredi de 8h00 à 16h00

Tél : 02.96.43.23.26

Mel : mairie.landebaeron@orange.fr

Permanence du Maire Mardi et Vendredi (Le matin)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacie de garde : 3237

Gendarmerie : 17 ou 02.96.45.20.18

Concession de cimetière : 30 ans : 110 € 15 ans : 75 €

Tarifs salle polyvalente



Personne de la commune

-Avec chauffage : 120 € -sans chauffage : 100 €

Personne hors commune

-Avec chauffage : 220 € -Sans chauffage : 200 €

Goûter : 50 €

Caution : 400 €

Le jour de la remise des clés, tout locataire doit se munir d'une

attestation d'assurance de responsabilité civile ainsi que le prix de la location et un chèque de caution de 400 €. Toute caution ne sera restituée qu'une semaine après la location sous réserve du respect du contrat de location notamment le ménage et le tri des déchets.



Assistantes maternelles

AUBRY Gwénaëlle « 10 Kéravel »
02.96.43.20.52

MARTIN Mireille « Pors an Du »
02.96.43.21.86

MENAIS Sylvie « 2, Placen Run »
»02.96.43.23.50

Urbanisme



Permis de construire

BODROS Kristen Hangar à stockage divers + tunnel

LE BAIL Samuel Démolition garage, Garage, extension habitation

Déclaration préalable

BRUNEL Franck Changement de toiture /ardoises

DUQUESNOY Dominique Carport

ETAT-CIVIL

Mariages

Glen Tudwal Mazheaz **RAULT**
Et Audrey Danièle Sylvie **POIRIER**
Le 20 Octobre 2018



Nicolas **GALLI**
Et Céline **LE BESCONT**
Le 13 Juillet 2019



Naissance

Solyne Anne **LE CORRE OLLIVIER** née le 16 Avril 2019 à SAINT-BRIEUC.



RETROSPECTIVES 2019

Février 2019

Succès pour la soirée crêpes et galettes

La soirée crêpes et galettes a connu un grand succès. Concernant les denrées, le lait a été offert par le Gaec de la Granville, à Lannebert (Jean-Michel Geffroy, maire de la commune) et la farine par les Transports Steve Neuder, de Kermoroc'h.

« Le comité d'animation remercie tous les bénévoles ainsi que les convives pour leur participation. Rendez-vous l'année prochaine », annonce Françoise Le Moal, présidente du comité d'animation.

Mars 2019

Désherbage. Un trophée Zéro phyto pour la commune

Le président du comité du bassin-versant, Roland Gelgon, a remis un prix au maire et à l'employé communal pour l'engagement dans le « sans phyto ». Ce trophée récompense l'engagement de la commune qui, depuis 2018, a banni l'usage de produits phytosanitaires en utilisant les techniques alternatives que sont le balayage et le désherbage mécanique avec, notamment, l'utilisation du « pousse-pousse ». Outre le trophée remis au maire et un livre sur les alternatives aux pesticides, l'employé communal, Jean-Baptiste Saliou, a reçu un gilet de travail par le conseil régional.



Pardon 2019







Août 2019

Pardon



Tenue de la buvette en famille



Les habitués aux grillades



Les crêpières



brocante en famille



Les barmans du boulo-drome



Une partie des boulistes

Cette année encore le pardon a connu un succès avec 180 convives au repas . Une trentaine de boulistes se sont affrontées sur les nouvelles allées de boules. La soirée s'est clôturée par un feu d'artifice. Merci à tous les bénévoles et à l'année prochaine !

Septembre 2019

Remplacement de Jean-Baptiste SALLIOU

Depuis le 6 septembre 2019, Suite au départ à la retraite de Monsieur Jean-Baptiste SALLIOU a été recruté en CDD Monsieur LE MOAL Dominique de Kermoroc'h en tant qu'Adjoint Technique à raison de 22 heures par semaine.

Il assure l'entretien de la voirie, des bâtiments et des espaces verts sur la Commune.



Octobre 2019

Le tableau « La Donation du Rosaire » est de retour

Depuis près de 20 ans, la restauration de ce tableau figurait au budget de la Commune, celle-ci a enfin été décidée lors de la réunion du Conseil Municipal de juillet 2016.



Cette belle réalisation a été effectuée par les Entreprises Coréum de Pontivy et l'atelier Catherine Ruel de Nantes. Le coût total était de 17 732 € avec en charge pour la commune de 5 638 € après déduction des aides du département, de la région et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

L'inauguration de cette œuvre a eu lieu le vendredi 25 octobre 2019 suivi d'un concert à l'église avec « les harmonies Barbares ».

Le public a pu redécouvrir ce tableau

pour les fêtes de la Toussaint lors de l'ouverture de l'Eglise.

Décembre 2019

Acquisition d'un véhicule



Le 5 décembre, la commune a réceptionné un D-Truck avec plateau et ridelles émanant de Planète sans Permis de Lannion.

Ce véhicule permettra à Dominique, notre nouvel employé communal de se déplacer au sein de la commune pour effectuer ses travaux occasionnels et quotidiens.

Arbre de Noël

Comme chaque année, les enfants ont réservé un bel accueil au Père Noël ; petite particularité cette année, il a demandé à Sébastien et Dominique de faire la livraison de cadeaux entreposés dans des grands sacs en petit camion.

Les enfants se sont retrouvés en famille autour d'un goûter pour clôturer l'après-midi.



RECENSEMENT de la population



La Commune de Landébaëron a été concernée par le **recensement de la population en 2020** qui a débuté le **16 janvier** et s'est terminé le **15 février dernier**. Comme tous les 5 ans, les opérations de recensement permettent de connaître l'évolution démographique de la population, ses déplacements et sa composition.

L'article 3 de la [loi n° 51-711 du 7 juin 1951](#) sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques prévoit que les personnes questionnées sont tenues de répondre aux enquêtes statistiques déclarées obligatoires par l'administration. **Le recensement de la population organisé par l'Insee fait partie de ces enquêtes obligatoires.**

La loi précise néanmoins que les renseignements fournis par les personnes recensées sont protégés par des règles de confidentialité. Les statistiques collectées sont anonymes.

Plus de 75% des foyers ont répondu par internet.

La municipalité, Madame BLAHIC Sylvie, Secrétaire de Mairie et coordinatrice, et Mme QUERE Gaëlle de l'INSEE, ainsi que Madame FOURY Catherine, agent recenseur ont tenu à remercier les Landébaëronnais « pour leur contribution et leur accueil ». Le chiffre actualisé de la population sera communiqué ultérieurement.





RECENSEMENT Militaire

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement
Pourquoi, quand et comment se faire recenser ? Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et à la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site majdc.fr. Il peut désormais créer son compte sur son espace dédié et sécurisé, choisir la date et le lieu de sa JDC, télécharger des documents et recevoir des informations sur les armées ou le service civique. Lors de son passage en Mairie, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).



La collecte des déchets

2020

SECTEUR DE PONTRIEUX DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
1 M	1 S	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 J	2 D	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 V	3 L	3 M	3 D	3 D	3 M	3 J	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 S	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 D	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 L	6 J	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M	7 V	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 M	8 S	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 J	9 D	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 V	10 L	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 S	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 D	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 L	13 J	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	14 V	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 M	15 S	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 J	16 D	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 V	16 M	16 V	16 L	16 M
17 V	17 L	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 S	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 D	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 L	20 J	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 M	22 S	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 J	22 V	22 M
23 J	23 D	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 V	24 L	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 S	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 M
26 D	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 L	27 J	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 V	28 S	28 M	28 J	28 L	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 M	29 S	29 D	29 M	29 S	29 M	29 M	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 J	30 L	30 J	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 V	31 M	31 M	31 D	31 D	31 V	31 V	31 L	31 S	31 S	31 L	31 J

Les bacs doivent être présentés à la collecte, sur le domaine public en limite de chaussée, pour 6h du matin ou la veille au soir.
Les bacs doivent être maintenus dans un état constant de propreté par l'usager.

■ COLLECTE SÉLECTIVE ■ COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ■ JOURS FÉRIÉS ▲ JOURS DE REPORT

● DE L'ARMOR À L'ARGOAT ●



Depuis début janvier 2020, la collecte des déchets a lieu le mardi. Merci de sortir Vos poubelles la veille au soir.

Couleur Jaune = collecte sélective (emballages) **Couleur grise** = collecte ordures ménagères